

Collez ici  
une photo  
récente

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**THEME DE LA FORMATION** : Préparation au mémoire d'expertise comptable et à l'agrément du sujet (janvier à juin 2019)

### Stagiaire

Madame  Monsieur NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

N° Sécurité Sociale ..... / ..... / ..... date de naissance .. / .. / ..... ville de naissance : .....

département de naissance : .....

Intitulé du Bac ..... Date d'obtention du Bac .. / .. / ..... Département d'obtention .....

Dernier diplôme obtenu..... Année d'obtention.....

Ligne directe ..... Courriel (obligatoire) .....

Fonction occupée .....

### Entreprise du stagiaire

RAISON SOCIALE .....

N° Siret ..... (14 chiffres) Code NAF/APE ..... N° TVA intracommunautaire : .....

Secteur d'activité .....

Nombre de salariés .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Responsable formation  Madame  Monsieur NOM ..... Prénom .....

Téléphone ..... Courriel.....

### Organisme paritaire (faire la demande de prise en charge avant début de la formation)

NOM .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Contact  Madame  Monsieur NOM ..... Prénom .....

Téléphone ..... Courriel.....

## PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

- ✓ Une **photo d'identité** récente collée sur le dossier
- ✓ La copie recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité
- ✓ Le **contrat** ou la **convention de formation** complété et **signé** :
  - contrat de formation : en cas de financement individuel de la formation par le stagiaire
  - **ou** convention de formation : en cas de prise en charge par l'entreprise dans le cadre de la formation professionnelle continue
- ✓ Un **chèque de 700 €** à l'ordre de « Madame l'agent comptable de l'Université de Rennes 1 - IRPEC »  
ou autre mode de paiement à préciser : .....

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'IRPEC et de la plaquette correspondant à la formation choisie.

Fait à : ..... le : .. / .. / ..... signature :

### Attention :

- Date limite de dépôt des dossiers : **Judi 24 janvier 2019**
- L'inscription n'est validée qu'après remise du dossier d'inscription complet.

Université de Rennes 1 - IGR-IAE RENNES / IRPEC - 11 rue Jean Macé - CS 70803 - 35708 RENNES Cedex 7

Tél : 02.23.23.77.99 - nicole.sineux@univ-rennes1.fr - www.igr.univ-rennes1.fr

L'IRPEC est un département de l'IGR-IAE Rennes (Université de Rennes 1) - Organisme de formation déclaré auprès de la Préfecture de Région Bretagne  
sous le numéro 53 35 P0024 35 - Siret 19 350 936 100 195 - Code NAF 8542 Z

à compléter en cas de financement individuel de la formation par le stagiaire

**Entre les soussignés :**

IRPEC - IGR-IAE RENNES  
 11 RUE JEAN MACE - CS 70803  
 35708 RENNES CEDEX 7  
 N° de déclaration d'activité : 53 35 P0024 35

**Et : (nom et coordonnées du stagiaire contractant)**

Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 CP : ..... Ville : .....

**Article 1 : Objet du contrat - Inscription en formation :**

Intitulé	Préparation au mémoire d'expertise comptable et à l'agrément du sujet	Nature	Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
Modalités	Formation en présentiel	Dates	Du 26/01/2019 au 25/05/2019
Sanction	Examen national du DEC	Durée	25 heures réparties sur 5 journées
Lieu	IGR-IAE Rennes	Effectif prévisionnel	15
Coût global	700 euros	Nom du stagiaire	Cf. le contractant
Intervenants	M. Laurent LE HEN, Maître de Conférences à l'IGR-IAE Rennes		

**Article 2 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, le contractant s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût HT (non assujetti TVA) = 700 euros pour les 5 jours

Cette somme est à payer à l'ordre de « Madame l'Agent Comptable de l'Université de Rennes 1 », soit par chèque soit par virement bancaire.

*Cas d'une prise en charge par un organisme :* En cas de prise en charge directe, par subrogation de paiement, du coût de la formation par un organisme (OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé...), cette convention fera l'objet d'un avenant, dès réception de l'accord de prise en charge émis par l'organisme. Dans ce cas, le contractant reste redevable du versement de la part non prise en charge par l'organisme financeur (notamment les montants qui ne seraient pas versés par l'organisme en raison d'absences du stagiaire).

**Article 3 : Résiliation de la formation**

Le contractant peut résilier la convention : il en avertit l'IRPEC - IGR-IAE Rennes par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours avant le début de la formation. La totalité des droits versés est alors remboursée.

Toute formation commencée est due en totalité.

**Article 4 : Annulation de la formation**

En cas d'effectif insuffisant, l'IRPEC - IGR-IAE Rennes se réserve le droit d'annuler la formation ce qui entraîne le remboursement de la totalité des droits versés.

**Article 5 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de RENNES sera seul compétent pour régler le litige.

<p><i>Lu et approuvé, pour le Président de l'Université de Rennes 1 et par délégation, le Directeur de l'IGR-IAE Rennes</i></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Cachet et signature :</p>	<p><i>Lu et approuvé, pour le contractant à titre individuel</i></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Signature :</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## CONVENTION DE FORMATION

à compléter en cas de prise en charge par l'entreprise dans le cadre de la formation professionnelle continue

**Entre les soussignés :**

IRPEC - IGR-IAE RENNES

11 RUE JEAN MACE - CS 70803

35708 RENNES CEDEX 7

N° de déclaration d'activité : 53 35 P0024 35

**Et : (nom et coordonnées du contractant)**

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

N° SIRET : ..... (14 chiffres)

Code NAF/ APE : .....

**Article 1 : Objet du contrat - Inscription en formation :**

Intitulé	Préparation au mémoire d'expertise comptable et à l'agrément du sujet	Nature	Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
Modalités	Formation en présentiel	Dates	Du 26/01/2019 au 25/05/2019
Sanction	Examen national du DEC	Durée	25 heures réparties sur 5 journées
Lieu	IGR-IAE Rennes	Effectif prévisionnel	15
Coût global	700 euros	Nom du stagiaire	.....
Intervenants	M. Laurent LE HEN, Maître de Conférences à l'IGR-IAE Rennes		

**Article 2 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, le contractant s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût HT (non assujetti TVA) = 700 euros pour les 5 jours

Cette somme est à payer à l'ordre de « Madame l'Agent Comptable de l'Université de Rennes 1 », soit par chèque soit par virement bancaire.

*Cas d'une prise en charge par un organisme :* En cas de prise en charge directe, par subrogation de paiement, du coût de la formation par un organisme (OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé...), cette convention fera l'objet d'un avenant, dès réception de l'accord de prise en charge émis par l'organisme. Dans ce cas, le contractant reste redevable du versement de la part non prise en charge par l'organisme financeur (notamment les montants qui ne seraient pas versés par l'organisme en raison d'absences du stagiaire).

**Article 3 : Résiliation de la formation**

Le contractant peut résilier la convention : il en avertit l'IRPEC - IGR-IAE Rennes par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours avant le début de la formation. La totalité des droits versés est alors remboursée.

Toute formation commencée est due en totalité.

**Article 4 : Annulation de la formation**

En cas d'effectif insuffisant, l'IRPEC - IGR-IAE Rennes se réserve le droit d'annuler la formation ce qui entraîne le remboursement de la totalité des droits versés.

**Article 5 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de RENNES sera seul compétent pour régler le litige.

<p><i>Lu et approuvé, pour le <b>Président de l'Université de Rennes 1</b> et par délégation, le Directeur de l'IGR-IAE Rennes</i></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Cachet et signature :</p>	<p><i>Lu et approuvé, pour l'<b>employeur</b></i></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Cachet et signature :</p>	<p><i>Lu et approuvé, pour le <b>stagiaire</b></i></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Signature :</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

**PREPARATION AU MEMOIRE D'EXPERTISE COMPTABLE**

Pour une question d'organisation, Monsieur Laurent LE HEN souhaite que vous lui précisiez l'intitulé de votre sujet de mémoire en quelques lignes.

Madame / Monsieur

---

DEC ⇒  2 ème année  3 ème année de stage  Mémorialiste

DIPLOMES

Indiquez ci-dessous leur **dénomination** et leur **année d'obtention**

Cabinet

---

Sujet du mémoire

---

Explications en quelques lignes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Merci de renvoyer l'ensemble de votre dossier d'inscription avant le jeudi 24 janvier 2019 à l'adresse suivante :**

IRPEC / IGR-IAE  
11 rue Jean Macé - CS 70803 - 35708 RENNES CEDEX 7  
Nicole SINEUX - 02.23.23.77.99 - [nicole.sineux@univ-rennes1.fr](mailto:nicole.sineux@univ-rennes1.fr)